

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
12 février 2025

DATE DE CONVOCATION
06 février 2025

DATE D'AFFICHAGE
14 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|----------------|----|
| EN EXERCICE | 33 |
| PRESENTS | 19 |
| PROCURATION(S) | 12 |
| VOTANTS | 31 |

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FEVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE. Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GHOUL, MARC, LECERF, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à Mme DUVALLET, M. GHOUL à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, M. MARC à M. COQUELET, M. LECERF à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme ROUSSELIN, Mme TERNISIEN à M. BALUT, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. JAMET.

M. Christian AVOLLÉ

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, BELLENGER, ZAPPIA.

Délibération N°07

RENOUVELLEMENT URBAIN – AVENANT 4 A LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN.

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal,

Le projet de renouvellement urbain du centre-ville de Val-de-Reuil est désormais largement engagé. **85 % des opérations sont lancées.**

Après les constructions d'équipements publics (l'école Victor Hugo et le complexe sportif Léo Lagrange), l'aménagement de la promenade des Tilleuls et du Jardin des Animaux Fantastiques, les réhabilitations du Quartier du Parc, du Hameau de l'Andelle, du quartier Ariane, de la rue du Terpat et de l'Hélianthe entre autres, c'est désormais autour de la Mairie que vont se concentrer les chantiers pendant l'année 2025. Après la démolition de l'immeuble du Pas du Coq, ce sont les immeubles Climuche, Coulis, et l'ancienne pharmacie de la place aux Jeunes qui seront déconstruits pour laisser place à de **nouveaux espaces publics et à des logements neufs**. Le programme de travaux se conclura par **l'aménagement des voiries structurantes** pour parachever la transformation du quartier prioritaire de la politique de la Ville. Tous les chantiers seront lancés au plus tard avant l'été 2026.

Accusé de réception en préfecture

12-2025012-D-25-00795

Date de télétransmission : 13/02/2025

13/02/2025

La convention de renouvellement urbain qui nous lie à l'ANRU a d'ores et déjà fait l'objet de trois avenants, et un quatrième est soumis à la validation du Conseil Municipal.

Les modifications du projet formalisées par cet avenant ont été présentées en revue de projet et soumises à la validation de l'ANRU et des partenaires du projet en octobre 2022 et en mai 2024. Elles concernent :

- **Le transfert de compétence de l'Agglomération à la Commune pour l'aménagement des voiries structurantes,**
- **L'abandon de la démolition des 21 logements** contigus à la Mairie pour un programme de résidentialisation et de réhabilitation thermique mené par 3F,
- **L'attribution de plusieurs subventions complémentaires** dans le cadre du programme Quartier résilient pour les projets d'amélioration de la gestion de l'eau dans le Jardin des Animaux Fantastiques, d'amélioration de l'école Victor Hugo pour la rendre plus inclusive et écologique, le financement d'un poste d'énergéticien, le financement d'une étude urbaine complémentaire concernant les friches urbaines et commerciales,
- **L'abandon de la réhabilitation de Coulis** pour un programme de démolition et reconstruction de logements neufs,
- **La prise en compte des coûts de relocalisation** des commerces dans le projet de démolition des immeubles I & P situés rue Grande,
- La prise en compte de **l'usage associatif des locaux rénovés** par 3F rue Grande,
- **L'abandon de l'opération de reconstitution de 10 logements sociaux** à la Saussaye par Mon Logement 27,
- La **transformation d'un objectif de reconstitution de l'offre de logements sociaux** en acquisition-amélioration en constructions neuves,
- **L'identification d'une opération de 17 logements sociaux** réalisée par 3F à Igoville comme participant à la reconstitution de l'offre,
- Le **prolongement du financement de l'équipe projet** pour une durée de 2 ans,
- **L'évolution du nombre de logements réhabilités par le Foyer Stéphanois** dans le quartier Voie Blanche après la vente de 3 d'entre eux,
- L'identification d'une parcelle située entre l'immeuble Coulis et l'avenue des Falaises comme **contrepartie foncière** Action Logement.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **D'AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'Agglomération Seine-Eure sur les communes de Val-de-Reuil et de Louviers.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

